

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 7 avril 2026

Convocation du 30/03/2026

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 15

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 10/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois d'avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Sébastien LAFOURCADE

Présents : Florian STEPHAN, Anne MAYER, Daniel CHAUVIN, Sylvie TALUAU, Stéphane BRIEND, Myrienne BOUTIN-VINEE, Dominique PILLIER, Sylvie VIRIEUX, Chrystel GUEROS, Laure BOUILLEAU, Frédéric BRUERE, Sébastien LAFOURCADE, Isabelle JOREAU, Loïc PEMZEC et Vincenzo AGRELO

Absent : Néant

Bon pour pouvoir : Néant

DCM 2026-19 DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AUTHION ET DE SES AFFLUENTS (SMBAA)

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA) demande que les communes désignent un membre titulaire et un membre suppléant.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DESIGNE à l'unanimité des membres présents les conseillers suivants :

Membre titulaire : Monsieur Florian STEPHAN

Membre suppléant : Monsieur Sébastien LAFOURCADE

Pour copie certifiée conforme,
la BREILLE-LES-PINS, le 10/04/2026
Le Maire,
Florian STEPHAN



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 10/04/2026
Et de la mise en ligne le 10/04/2026

Le secrétaire

